

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 27
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 1

DEL 2026_066

Date de convocation :

le 29 mai 2026

Date d'affichage :

le 29 mai 2026

Fait à Aigondigné,

Le 05 juin 2026

*Ont signé au registre tous
les membres présents.*

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Laurent AUDÉ, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : ALLEGRETTI Isabelle, AUDÉ Laurent, BABIN Sébastien, BARBAREAU Freddy, BAUMGARTEN Christian, BEUN Fanny, BONNEAU Magali, BONNIN Jean-Marie, BRET Nathalie, CHAIDRON, Laurence, CHAILLER Catherine, DAGUTS Karine, DUMORTIER Roselyne, FAURE Didier, FOUQUET Christophe, GANCHE Laura, GARNAULT Claude-Manuel, GUILLORIT Mikaël, JARDIN Mathilde, LAPORTE Pierre, LARGEAU Vanessa, LECULLIER Lysiane, LORIOU Vincent, MARTINEAU Marina, MÜHLBERGER Karlheinz, OUVRARD Emilie, PINEAU Vincent, ROUXEL Patricia, SIMON Christophe.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : ALLEGRETTI Isabelle représentée par LARGEAU Vanessa, BABIN Sébastien représenté par BONNIN Jean-Marie, BEUN Fanny représentée par BONNEAU Magali, Laura GANCHE représentée par Roselyne DUMORTIER, Monsieur Claude-Manuel GARNAULT représenté par Freddy BARBAREAU, Mikaël GUILLORIT représenté par Christian BAUMGARTEN

Secrétaire de séance : Vincent LORIOU

Délibération 2026_066

Objet : Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste (1 000 habitants et +).

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 22 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres les plus âgés à l'ouverture du scrutin et par les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal ainsi que le secrétaire de séance.

Il s'agit de :

- Madame Roselyne DUMORTIER
- Monsieur Jean-Marie BONNIN
- Madame Mathilde JARDIN
- Madame Marina MARTINEAU
- Vincent LORIOU

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AIGONDIGNÉ

b) Élection des délégués

Liste déposée et enregistrée :

- La « liste unique » est composée par Monsieur Laurent AUDÉ

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote des délégués dans un premier temps puis au vote des suppléants dans un second temps.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27
- liste unique Aigondigné : 27 voix

Monsieur le maire proclame les résultats définitifs et dit que les noms des délégués et suppléants élus figurent en annexe de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Vincent LORIOU



Le Maire,
Laurent AUDÉ



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission